

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2017

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE,
Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent :

Secrétaire de séance : Jean Paul BEAUTHEAC

Ordre du jour

FINANCE

- Vote pour 2017 des taux d'imposition des 3 taxes directes locales
- Présentation et vote du budget primitif 2017 pour
 - Le budget général
 - Le budget annexe – complexe Lous Esclos
- Pour information – vote du budget primitif 2017 du CCAS

PERSONNEL- ELUS

- Régime indemnitaire

FONCIER

- Acquisition terrain
- Cession terrains pour :
 - Elargissement chemin d'accès « montée des Grads »
 - Chemin piétonnier « Ranc Pestel »

TRAVAUX

- Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux
- Compte rendu des autres travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations
- Divers

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

FINANCE

Vote pour 2017 des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2017 à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux relatifs à la neutralité fiscale accepté par l'assemblée en séance du 20/03/2017, suite au rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération.

Libellés	Nouveau taux	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017	Produit correspondant
Taxe d'habitation	9,71	1 374 000	133 415
Taxe foncière	14,71	1 172 000	172 401
Foncier non bâti	68,86	10 300	7 093
		TOTAL	312 909

Présentation et vote du budget primitif 2017 pour

Budget général

SECTION	PROPOSITIONS	VOTE
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 191 412	1 191 412
Recettes	1 191 412	1 191 412
Dont résultat reporté	62 452	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 513 010	1 513 010
Dont restes à réaliser	434 790	
Dont résultat reporté	114 120	
Recettes	1 513 010	1 513 010
Dont restes à réaliser	226 580	
Dont résultat reporté		
TOTAL DU BUDGET	2 704 422	2 704 422

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget général tel qu'il est présenté.

Budget annexe « Complexe Lous Esclos »

SECTION	PROPOSITIONS	VOTE
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	41 299	41 299
Recettes	41 299	41 299
INVESTISSEMENT		
Dépenses	36 599	36 599
Recettes	36 599	36 599
Dont résultat reporté	26 126	
TOTAL DU BUDGET	77 898	77 898

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Complexe Lous Esclos » tel qu'il est présenté.

Pour information – vote du budget primitif 2017 du CCAS

COMPTE	LIBELLES	BUDGET PRECEDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8981	9609
60623	Alimentation	1981	2000
60628	Autres fournitures non stockées	100	1500
611	Contrat de prestations de services repas fin année	4500	5000
611	Contrat de prestations de services repas été	1500	1109
6247	Transports	900	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40	40
6451	Cotisations à l'URSSAF	40	40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	350	500
6562	Aides	350	500
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 371	10 149
70	PRODUITS DES SERVICES	1500	1000
70688	Repas été	1500	1000
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	7600	7600
7474	Commune d'Alissas	7600	7600
002	RESULTAT REPORTE	271	1 549
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 371	10 149

PERSONNEL - ELUS

Régime indemnitaire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier sa décision du 14 janvier 2016 pour l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux adjoints techniques comme suit :

I.A.T. Cadres ou grades d'emplois	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
- Adjointes techniques	454.69	16.50

Indemnités de fonction du Maire des Adjointes et des conseillers municipaux ayant reçus une délégation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 et suivants, considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints, vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que :

- Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, est fixé en fonction du pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales ; qu'elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

FONCIER

Acquisition terrain Les Muriers

Dans le cadre d'une acquisition de terrain, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP,) a été saisie le 7 mars 2017. Le tènement a été estimé à 34 € le m². Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir l'ensemble des parcelles au prix déterminé par le Service Evaluations Domaniales de la DGFIP, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et désigne Jean Paul CHABAL pour représenter la commune à la signature de l'acte en la forme administrative.

Cessions de terrain pour :

Elargissement du chemin d'accès « montée des Grads »

Le Maire rappelle que, suite aux travaux réalisés par l'Entreprise MOMMEE TP, le cabinet « REMY et FAURE » a établi un document d'arpentage afin d'acquérir la bande de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin (cession gratuite). Deux propriétaires sont concernés M. REY et M et Mme CHANAL.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le tènement nécessaire à l'élargissement du chemin et de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte notarié qui sera établi par l'étude de Me PECHOUX – 07000 PRIVAS.

Chemin piétonnier « Ranc Pestel »

Le Maire rappelle que ce chemin est en cours d'aménagement et qu'à ce titre M GOURDOL, propriétaire riverain, accepte de céder une bande de terrain sise Quartier Lauzas. Un document d'arpentage a été établi par le cabinet « REMY et FAURE ».

Après discussion, à l'unanimité le Conseil municipal, décide d'acquérir la bande de terrain concernée, de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte notarié qui sera établi par l'étude de Me PECHOUX – 07000 PRIVAS.

TRAVAUX

Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux

L'extension est presque terminée. Le démarrage des travaux de rénovation sur la salle existante est prévu à partir du 17 avril 2017.

Compte rendu des travaux en cours

Le sentier « Ranc Pestel » est en cours d'aménagement par les services techniques. Un fléchage va être mis en place.

Aménagement de la voie douce par la CAPCA – les marchés ont été attribués et notifiés aux entreprises retenues. :

Lot 1 – terrassement/travaux routiers/maçonneries – COLAS – offre de base : 1 619 475,46 €/ option 1 : 13 144 €/ option 2 : 40 917,59 €

Lot 2 – serrurerie/mobilier urbain – CINTRAFIL – offre de base : 334 472,80 €

Lot 3 – espaces verts – LES JARDINS DE PROVENCE – variante : 81 288,20€

Lot 4 – stabilisation – CAN – offre de base : 424 014,80 / option 1 : 17 280 €

Le chantier compte 1 mois de préparation et 7 mois de travaux. Il démarrera le 3 mai et finira fin novembre.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines manifestations

- 22 avril 2017 – fête du printemps par le Comité des fêtes (concours de pétanque)
- 21 mai 2017 – vide grenier par le Sou des écoles
- 28 mai 2017 – Cyclo rando par Courir avec Alissas
- 3 juin 2017 – spectacle avec le groupe Mandrino organisé par les Printanières et le Sou des Ecoles
- 25 juin 2017 – journée du CCAS
- 30 juin 2017 – fête de l'école
- 7 juillet 2017 – cinéma à l'école

Dates à retenir

- 23 avril et 7 mai 2017 – élection présidentielle (tableau des permanences et du bureau en annexe)
- 09/05/2017 à 20h en mairie d'Alissas : présentation de l'étude réalisée sur la Payre depuis Cheval Mort et sur le Merdaric organisée par le SIAE de la Payre pour les communes d'Alissas et de Rochessauve
- 11 et 18 juin 2017 – élections législatives

Prochaine réunion 1/06/2017 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

